

COMMUNE DE LAVEYRON

Compte rendu du conseil municipal Séance du 6 juillet 2021

Le 6 juillet 2021, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

Présents : Mmes BUARD Marie-Pierre, LEULY-BRUYERE Mallory, PEROT Marie-Pierre, PEROT Sylvie, PLUTON Anne, THIVILLIER Hélène, VERNET Sylvaine.
MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, PANAYE Laurent, PETIT Gilles, VIZIER Christian

Absents excusés :

Absents : MM JACQUET Hervé, RICHARD Patrick

Pouvoirs :

La séance est ouverte à 18 h 15.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du précédent conseil municipal du 1 juin.

Délibération n°06072021-01 : Modification des statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois, donne son accord pour l'adhésion des trois communes, autorise Madame le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du SID au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération, précise que la présente délibération prendra effet dès la publication de l'arrêté préfectoral entérinant les décisions concordantes des communes adhérentes au Syndicat.

Délibération n°06072021-02 : Création de poste : rédacteur principal de 2^{ème} classe

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création, à compter du 10/08/2021 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe, précise que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 10 août 2021 :

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteur,

Grade : Rédacteur principal 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération n°06072021-03 : Règlement intérieur de la cantine

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur de la cantine scolaire, dit que le règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2021 / 2022, autorise Madame le Maire à insérer le présent règlement sur le portail famille.

Délibération n°06072021-04 : Règlement intérieur de la garderie

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur de la garderie, dit que le règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2021 / 2022, autorise Madame le Maire à insérer le présent règlement sur le portail famille.

Délibération n°06072021-05 : Convention avec le SDIS sur la prise en charge des enfants de sapeurs-pompiers volontaires par la commune dans ses services périscolaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la prise en charge gratuite des enfants de sapeur-pompiers par le service périscolaire (garderie, cantine) lors du départ en intervention du sapeur-pompier ; approuve les termes de la convention avec le SDIS 26 qui fixe les modalités d'organisation de cette prise en charge (liste de sapeurs-pompiers reçue au préalable, gratuité de la garderie, gratuité de la cantine) et autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires telle qu'elle figure en annexe de la présente décision.